AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1393
FR0000077158-FS0547

18 septembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VET'AFFAIRES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 septembre 2013, la société anonyme Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 septembre 2013, le seuil de 5% du capital de la société VET'AFFAIRES et détenir, pour le compte desdits fonds, 63 189 actions VET'AFFAIRES représentant autant de droits de vote, soit 3,96% du capital et 2,87% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VET'AFFAIRES sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 596 813 actions représentant 2 199 834 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.